

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 27-06-19 Date de révision: 26-06-19 Remplace la fiche: 19-12-18 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : WC GREEN
Code du produit : LIQ1055.
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.

Avenue Albert Einstein, 15 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63 info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Lactic acid

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Lactic acid	(N° CAS) 79-33-4 (N° CE) 201-196-2	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
1-propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-FC18-18 acyl derivs, hydroxides, inner salts	(N° CAS) 61789-40-0 (N° CE) 931-296-8 (N° REACH) 01-2119488533-30	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	
Limites de concentration spécifiques:				
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques		
1-propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-FC18-18 acyl derivs, hydroxides, inner salts	(N° CAS) 61789-40-0 (N° CE) 931-296-8 (N° REACH) 01-2119488533-30	(4 = <c 10)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 1,="" 100)="" <="" dam.="" eye="" h318<="" td=""></c></c>		

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise consulter

un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Faire respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/...

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle. Voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir

rubrique 8.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

26-06-19 (Version: 5.0) FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Rincer abondamment à l'eau.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Ne jamais remettre le produit répandu dans son

récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuvette de retenue. Conserver hors de portée des enfants.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur

utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes.

Température de stockage : 4 - 25 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

pin-2(10)-ene (127-91-3)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Essence de térébenthine et monoterpènes sélectionés
Valeur seuil (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée

Equipement de protection individuelle:

Gants.

Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Non applicable

État physique: LiquideApparence: Liquide visqueux.Couleur: Incolore. blanc.Odeur: Mentholée.Seuil olfactif: non déterminé

pH : 2 - 3

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Non applicable

Point de fusion : Le produit n'a pas été testé
Point de congélation : Le produit n'a pas été testé
Point d'ébullition : Le produit n'a pas été testé

Point d'éclair : Non applicable
Température critique : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Non testé

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,955 - 1,055 Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Le produit n'a pas été testé
Log Kow : Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Le produit n'a pas été testé
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable. Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec. Bases.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Lactic acid (79-33-4)

DL50 orale rat 3543 mg/kg (EPA OPP 81-1)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

official and registricit (OE) is 1907/2000 (NEACH) tel que mounte par le registricit (OE) 2010/000			
DL50 orale	> mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 (EPA OPP 81-2)		
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 7,94 mg/l/4h (méthode OCDE 403)		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé		
	pH: 2 - 3		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.		
	pH: 2 - 3		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
Cancérogénicité	: Non classé		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé		
Danger par aspiration	: Non classé		

RUBRIO	JF 12-1	Informat	ions éc	cologiques
170 DIVIG	~ L . L	IIIOIIIIat		Joiogiques

и	2.1	Ι Т	AV	ic	ità

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Toxione emonique pour le milieu aquanque .	TWOIT Glasse		
Lactic acid (79-33-4)			
CL50 poisson 1	130 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
CE50 Daphnie 1	130 mg/l Daphnia magna		
ErC50 (algues)	2800 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata (72 heures)		
NOEC (aigu)	1900 mg/l (méthode OCDE 201)		
NOEC, acute 1900 mg/l ((méthode OCDE 201))			
12.2. Persistance et dégradabilité			
Lactic acid (79-33-4)			
Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.			
12.3. Potentiel de bioaccumulation			
WC GREEN			

WC GREEN		
Log Pow Le produit n'a pas été testé		
Log Kow Le produit n'a pas été testé		

Lactic acid (79-33-4)		
Log Pow	-0,72 (20°)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.	
12.4. Mobilité dans le sol		

Lactic acid (79-33-4)

Ecologie - sol Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

usées

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre

emballage

Ecologie - déchets

Code catalogue européen des déchets (CED)

Code R/ Code D

: Éviter le rejet dans l'environnement.

: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

 : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés

numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officie	lle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de dange	14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballag	14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:		
Composant %		
agents de surface amphotères <5%		
parfums		

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations					
Indications de cha	Indications de changement:				
Rubrique Élément modifié Modification Remarques					
	Remplace la fiche	Modifié			
	Date de révision	Modifié			
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié			
2.2	Phrases EUH	Ajouté			
3	Composition/informations sur les composants	Modifié			
9.1	Densité relative	Modifié			
9.1	рН	Modifié			
9.1	Couleur	Modifié			

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit